

Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref	3
1 Organisation et fonctionnement	4
1.1 Organisation du FPT	4
1.2 Fonctionnement du service.....	4
1.2.1 Projets propres au FPT 2016.....	5
1.2.2 Demandes de financement et commission d'experts	6
1.2.3 Information du public / communication	7
1.2.4 Collaboration avec les cantons.....	8
1.3 Perspectives.....	8
2 Projets de tiers soutenus en 2016	11
3 Finances	14
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers	14
3.2 Investissements 2016.....	15
3.3 Bilan au 31 décembre 2016	16
3.4 Compte de résultats 2016	17
3.5 Explications détaillées sur le compte de résultats	17
3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2016.....	19

Source des images : Created by Freestockcenter - Freepik.com

Avant-propos

Programmes cantonaux MNT ; le soutien du FPT aux stratégies nationales MNT et Addictions



Depuis 2012, le FPT soutient les programmes cantonaux de prévention du tabagisme en vue de générer une plus-value et ce, pour deux raisons :

- Les programmes de prévention du tabagisme placés sous la responsabilité des cantons créent un cadre concret dans lequel les cantons peuvent exploiter de manière ciblée leurs compétences légales.
- Ces programmes permettent de garantir, au niveau cantonal, une démarche coordonnée et axée sur le pilotage en matière de prévention du tabagisme.

Jusqu'à la fin de l'année sous revue, les principes du FPT développés selon une approche participative constituaient la base des programmes cantonaux de prévention. Ces principes ont largement contribué à une compréhension mutuelle des programmes de prévention et ancré la prévention du tabagisme dans de nombreux cantons. Étant donné que la procédure mobilisait beaucoup de ressources auprès de tous les acteurs concernés et que certaines prescriptions de la loi sur les subventions limitaient la flexibilité et l'autonomie voulue par les cantons, des améliorations ont été entreprises.

Pendant l'année sous revue, le Fonds a simplifié les processus de soutien des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en étroite collaboration avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). Ce remaniement est basé sur les expériences réalisées, les souhaits et les besoins des cantons, ainsi que les prescriptions des nouvelles stratégies nationales MNT et Addictions. Il s'agissait avant tout de motiver les cantons à planifier et à mettre en œuvre les programmes MNT, à renforcer l'efficacité et à garantir la flexibilité et l'autonomie souhaitées par les cantons.

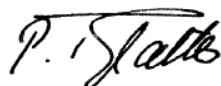
Sur la base de ces nouvelles conditions bénéficiant d'un large soutien, le FPT subventionnera le pilotage des programmes MNT à partir du 1^{er} janvier 2017. Il peut s'agir de programmes monothématiques, plurithématiques ou non liés à une substance en particulier. Le FPT étant un fonds orienté vers un but, les programmes cantonaux doivent réaliser des mesures concrètes de prévention du tabagisme pour pouvoir bénéficier de subventions.

De plus, le FPT lancera et cofinancera de manière plus ciblée des offres de prévention, des « modules », qui peuvent s'intégrer dans des programmes cantonaux. Les cantons décident quelles offres ils incluent dans leur programme MNT et participent à leur réalisation. Ces offres répondent aux exigences d'une prévention du tabagisme efficace et tiennent compte des objectifs de la stratégie MNT. Elles sont conçues en tenant compte des cantons.

En vertu de la répartition des tâches à l'échelle fédérale, les cantons sont responsables, en toute autonomie, de la prévention et de la promotion de la santé. La nouvelle démarche du FPT tient ainsi compte de cet aspect.

Je suis heureux que le FPT ait pu apporter son soutien aux cantons dans la réalisation de leurs tâches.

Fonds de prévention du tabagisme
Le responsable,



Peter Blatter

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé administrativement rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et stratégiquement piloté par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 13,8 millions de francs en 2016.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. En outre, le Fonds soutient à petite échelle des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du Fonds est doté, depuis 2012, de 4,6 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission d'experts extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme. Cette dernière était décrite (jusqu'à fin 2016) dans le « Programme national tabac 2008-2016 », auquel ont succédé en 2017 la « Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT) et la « Stratégie nationale Addictions ». Dans le cadre de l'offre QualiPlus, le service FPT a proposé jusqu'à fin 2016 une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des « reviews » (évaluations) pour aider les requérants à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles. Depuis 2012, le FPT subventionne en outre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

1 Organisation et fonctionnement

1.1 Organisation du FPT

Le service qui gère et exploite le Fonds est rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Toutefois, il prend ses décisions de lancement de projets et de financement en toute indépendance. La direction stratégique du Fonds est assurée par le Secrétariat général (SG) du Département fédéral de l'intérieur (DFI). En revanche, au niveau du personnel, le responsable du FPT répond au vice-directeur de l'OFSP.

Pour l'examen des demandes, le FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'experts externes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que sur une commission externe d'experts.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats) ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Pour ces prestations, le FPT verse à l'OFSP une compensation forfaitaire équivalant à 10 % d'un poste de travail.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 4,6 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2016		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	80 %
Responsable suppléante / communication	1	70 %
Collaborateurs scientifiques	4	300 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
Total	6	460 %

(état en en décembre 2016)

1.2 Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Or, ces dernières années, le service FPT s'est de plus en plus transformé en plaque tournante des activités de prévention du tabagisme en Suisse. Il assure des tâches de coordination essentielles. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

En outre, le FPT a été membre de la direction stratégique du Programme national tabac (PNT) et a apporté une contribution active dans le cadre des réunions et de la plateforme des partenaires du PNT.

1.2.1 Projets propres au FPT 2016

Prévention du tabagisme chez les enfants et les adolescents

Le service FPT met sur pied un nouveau modèle pour piloter et financer la prévention du tabagisme auprès des enfants et des adolescents¹. Durant l'année sous revue, il a confié trois mandats distincts à ce sujet.

1) *Procédure et suivi*

Ce mandat a pour objets principaux le suivi de la procédure et l'assurance-qualité de même que la création des bases nécessaires et de la marche à suivre concrète pour réussir la mise en œuvre du nouveau modèle. Le mandat a été confié à l'entreprise Ecoplan AG.

Coûts FPT : 100 000 francs

2) *Bases de la prévention du tabagisme dans les contextes famille, loisirs et formation*

Dans le cadre de ce mandat, Addiction Suisse établit les bases scientifiques pour les trois contextes suivants : famille, loisirs et formation. Ces trois rapports servent de point de départ pour élaborer les activités et les offres menées dans le cadre du futur modèle.

Coûts FPT : 149 499 francs

3) *Bases de la prévention du tabagisme dans les milieux de vie²*

Dans le cadre de ce mandat, la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse livre une description scientifiquement fondée des milieux de vie, des besoins et des intérêts des enfants et des adolescents d'aujourd'hui (et de demain). Ce rapport sert de point de départ pour élaborer les activités et les offres menées dans le cadre du futur modèle.

Coûts FPT : 49 902 francs

Évaluation « J'arrête de fumer »

Le projet « J'arrête de fumer » s'adresse au public romand et encourage les fumeurs, via Facebook, à mettre un terme à leur consommation de tabac³.

En vue d'un éventuel élargissement de ce programme, le FPT a décidé, avec les prestataires concernés, de commander une évaluation externe pour analyser les facteurs de succès et l'efficacité de cette mesure. L'appel d'offres a été remporté par un consortium de recherche composé des entités suivantes :

- Behaviour Change Lab, Genève,
- Le Groupe de recherche en psychologie de la santé (GREPS),
- Le Groupe de recherche sur l'influence sociale (GRIS).

Coûts FPT : 103 550 francs

QualiPlus

QualiPlus est une offre de conseil tierce mise à disposition entre 2009 et 2016 par le FPT suite à la recommandation de l'évaluation externe (2007). Cette offre gratuite s'adressait aux acteurs qui avaient déposé une demande de financement ou menaient un projet de prévention.

Ce groupe cible a ainsi bénéficié des conseils de la société reflecta ag lors de l'élaboration de ses projets et programmes. Les coûts ont été intégralement assumés par le Fonds. L'offre comprenait un cours de base sur deux jours, organisé une fois par année en allemand et en français, des entretiens de conseil personnalisés et une prestation de « review » (point de situation pour les projets déjà en cours financés par le Fonds). En outre, les responsables des programmes cantonaux de prévention du tabagisme ont eu accès à des offres de conseil adaptées à leurs besoins.

¹Cf. chap. 1.3

² Les milieux de vie désignent les lieux de vie, de travail, de jeux et de loisirs des personnes.

³ Vous trouverez de plus amples informations p. 10 ou sur le lien suivant bit.ly/2mPkThr.

Ces dernières années, de nombreux acteurs de la prévention du tabagisme ont eu l'occasion d'utiliser l'une ou l'autre offre. L'expérience a montré que le recours à cette prestation a considérablement contribué à améliorer la qualité des projets et que les personnes en ayant bénéficié l'ont grandement appréciée.

Le service FPT a néanmoins constaté une baisse de la demande pour l'offre QualiPlus ces dernières années, ce qui s'explique – notamment s'agissant du cours de base – par le fait qu'une grande partie des acteurs avaient déjà pu être formés. En 2016, les cours, aussi bien en français qu'en allemand, ont dû être annulés en raison du nombre insuffisant de participants. De même, aucun entretien de conseil n'a été organisé, et seule une review a été demandée.

Compte tenu de ce constat, le service FPT n'a pas prolongé le contrat, arrivé à échéance fin 2016.

Le FPT saisit cette occasion pour adresser ses chaleureux remerciements aux collaborateurs de reflecta ag, qui ont fait preuve d'engagement et de compétence. Leur précieux travail a contribué à la professionnalisation de la prévention du tabagisme.

1.2.2 Demandes de financement et commission d'experts

Au total, onze⁴ nouvelles demandes ont été déposées et évaluées au cours de l'année sous revue. Le FPT en a accepté cinq, dont deux sous réserve de conditions.

L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du Fonds sous la rubrique « Demandes de financement »⁵.

Depuis l'été 2014, le service FPT procède aux analyses de financement et stratégiques obligatoires. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Analyses de financement et stratégiques

	2013		2014		2015		2016	
Analyses de financement positives	-	-	-	-	4	29 %	4	33 %
Analyses de financement critiques	-	-	-	-	10	71 %	8	67 %
Total	-	-	-	-	14	100 %	12	100 %

Demandes de financement : statistique comparative sur les quatre dernières années d'exploitation

	2013		2014		2015		2016	
Acceptées	21	68 %	10	45 %	5	50 %	5	46 %
Refusées	7	22 %	11	50 %	4	40 %	4	36 %
Retournées pour être remaniées	3	10 %	1	5 %	1	10 %	2	18 %
Total	31	100 %	22	100 %	10	100 %	11	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2012 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

⁴ Avec l'analyse obligatoire de financement et stratégique, le nombre de demandes est en baisse.

⁵ <https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html>

Commission d'experts du FPT

Le service FPT examine les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2016, la commission était composée des membres suivants :

Présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

Vice-président

Pr **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

Membres

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

M^{me} **Annick Rywalski**, Ligue suisse contre le cancer

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

1.2.3 Information du public / communication

Nouveau site FPT

Le rattachement administratif du FPT à l'OFSP a régulièrement entraîné des malentendus chez les différentes parties prenantes. Le SG-DFI a donc chargé le FPT de revoir la présentation de sa communication. Les petites modifications telles que le logo, l'expéditeur, les signatures, les en-têtes de lettres, l'adresse et les dispositions en matière de signatures ont déjà été apportées en 2015. En novembre 2016, la page Internet du FPT a migré vers un nouveau système de gestion des contenus et, simultanément, vers son propre sous-domaine « admin.ch » (www.tpf.admin.ch). Dans le cadre de ce projet, le Fonds a aussi remanié les contenus et optimisé la structure. L'URL www.prevention-tabagisme.ch existe toujours.

Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site FPT des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec des informations sur l'organisme responsable, le montant du financement, les expériences faites et d'autres thèmes d'actualité.

Fumetto : concours sur le thème de la « tentation »

En 2016, le FPT était le partenaire de Fumetto, le concours du festival international de BD de Lucerne, pour lequel il a proposé le thème de la « tentation » : nous sommes chaque jour confrontés à d'innombrables tentations. Quand y succombons-nous et quelles sont les tentations dont nous nous écartons le plus facilement ? Jusqu'à quel point sommes-nous libres d'y résister ? Sommes-nous au contraire manipulés ? Nous mènent-elles au doux bonheur ou nous entraînent-elles dans une amère perdition ? Ces questions ont permis à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes de mener une réflexion sur le sujet.

Interviewé par Kurt Aeschbacher lors de la cérémonie d'ouverture de cette manifestation, Peter Blatter, responsable du FPT, a mis en évidence le lien entre la tentation, la prévention du tabagisme et la question de l'interdiction de la publicité pour le tabac. Un élément central de sa présentation était que quatre fumeurs sur cinq ont commencé leur consommation de tabac avant l'âge de 20 ans, ce qui signifie que l'industrie du tabac doit recruter ses nouveaux clients parmi les enfants et les jeunes. Peter Blatter a ajouté que, pour enrayer ce phénomène de façon efficace et économique, il fallait interdire toute promotion des produits du tabac via la publicité ou le parrainage de manifestations, comme le font déjà de nombreux pays. Cette mesure représente l'un des meilleurs moyens de permettre aux enfants et aux jeunes de mener une vie sans dépendance au tabac.

Obligation de déclarer les liens d'intérêts

Les intérêts de l'industrie du tabac s'opposent diamétralement à une prévention du tabagisme efficace. Pour le FPT, ces deux dimensions ne peuvent aller de pair. En conséquence, le FPT n'accorde

aucune contribution financière aux personnes et aux organisations qui travaillent avec l'industrie du tabac et des cigarettes électroniques, ou bénéficient d'un soutien financier de celle-ci. Jusqu'ici, les requérants devaient certifier leur indépendance vis-à-vis de l'industrie du tabac en signant le formulaire de demande. Ces derniers mois, les médias ont relaté plusieurs cas de conflits d'intérêts, y compris parmi les acteurs de la prévention du tabagisme. Le FPT en a tiré les conséquences et exige désormais de tous ses partenaires qu'ils signalent par écrit leurs liens d'intérêt. Cette obligation fait partie intégrante de toute décision et de tout contrat. Des indications erronées ou de nouveaux conflits d'intérêts pendant la collaboration avec le FPT entraînent la révocation de la décision ou la résiliation du contrat. Cette procédure est conforme à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac ainsi qu'aux bases légales du FPT.

1.2.4 Collaboration avec les cantons

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Programme national tabac (PNT). Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite les inciter à développer des programmes spécifiques et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladie liés au tabagisme en Suisse.

Puisque la stratégie MNT et la Stratégie nationale Addictions succèdent en 2017 au Programme national tabac, le FPT a, durant l'année sous revue, examiné et adapté avec les cantons les bases et conditions-cadres applicables jusqu'à présent aux subventions en faveur des programmes cantonaux de prévention du tabagisme⁶. Les aspects ci-après ont été mis en exergue :

- Renforcement de l'efficacité
- Promotion d'une prévention du tabagisme efficace dans le cadre des programmes cantonaux
- Respect de l'autonomie cantonale
- Prise en compte des expériences réalisées et des résultats de l'évaluation
- Prise en compte des besoins des cantons
- Prise en compte des possibilités du FPT (sur le plan du personnel)
- Prise en compte des nouvelles stratégies nationales

Compte tenu de ce qui précède, le FPT subventionnera directement les prestations de pilotage internes dans le cadre des programmes cantonaux.

Par ailleurs, le FPT financera des offres de prévention du tabagisme appliquées au niveau cantonal. Ces offres doivent répondre aux critères d'une prévention efficace, tenir compte des prescriptions stratégiques de la stratégie MNT et contribuer au recul des MNT.

Les cantons seront impliqués dans l'élaboration de ces offres dans une mesure qu'ils définiront eux-mêmes.

Il revient également aux cantons de décider quelles offres seront intégrées dans leur programme et de participer à la mise en œuvre de ces dernières auprès de la population cantonale.

1.3 Perspectives

En 2017, le service FPT s'est fixé pour priorité les travaux ci-après.

⁶ Le rapport « Collaboration avec les cantons Rétrospective-conclusions-perspectives » est disponible sur le site du FPT : bit.ly/2n3aG21.

Stratégie FPT pour un soutien efficace aux stratégies MNT et Addictions

En s'appuyant sur le rapport de base FPT ainsi que sur les nouvelles stratégies MNT et Addictions, le FPT va redéfinir, dans un document stratégique, son processus stratégique et l'allocation des ressources. Il entend ainsi apporter un soutien optimal aux nouvelles stratégies nationales, utiliser les ressources de manière ciblée et regroupée de même que clarifier les axes centraux et les processus en matière de recherche et d'évaluation.

Subventions en faveur des programmes cantonaux

Avec le concours de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le FPT a fixé en 2016 les futurs processus applicables à la collaboration avec les cantons (cf. chap. 1.2.4). La redéfinition de cette collaboration et du subventionnement va dans le sens du point 1.1.1 du plan de mesures de la stratégie MNT : « *L'objectif est que tous les cantons élaborent et concrétisent un programme cantonal de prévention.* » Cette stratégie sera mise en œuvre en 2017.

Programme pour les enfants et les adolescents

Ce programme fait partie de la stratégie MNT qui forme, à partir de 2017, le cadre stratégique pour l'allocation des ressources du FPT. En matière de financement des projets de prévention, le Fonds reprend l'approche « phases de la vie » de la stratégie. Il élabore un programme de prévention du tabagisme chez les enfants et les adolescents en tenant compte des parties prenantes importantes (mesure 1.2.2 de la stratégie MNT). Les besoins des groupes cibles, les connaissances scientifiques et les défis actuels de la prévention du tabagisme constituent le contexte initial. Quatre rapports de base ont été rédigés en 2016 à ce propos (cf. chap. 1.2.1). Le programme s'appuie sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) et apportera une contribution à l'exigence de protection particulière de l'intégrité et de promotion du développement des enfants et des adolescents, telle qu'inscrite dans la Constitution fédérale. Par conséquent et en accord avec la stratégie MNT, le programme tiendra davantage compte du milieu de vie des enfants et des adolescents, et la question de la consommation de tabac sera abordée en même temps que d'autres thèmes importants pour les jeunes selon leur contexte. Les jeunes mais aussi les adultes de leur entourage seront désormais placés au centre de l'attention ; ils ne seront donc plus simplement considérés comme le groupe cible des activités de prévention. Les personnes directement concernées pourront elles-mêmes s'exprimer et s'engager en faveur d'un environnement dans lequel elles peuvent utiliser leurs ressources et compétences dans leur propre intérêt.

Le programme pour les enfants et les adolescents regroupera à l'avenir toutes les offres et activités financées par le FPT. Il sera porteur d'un renouveau fondamental et offrira de nouvelles bases aussi bien à la collaboration entre partenaires qu'à la configuration des offres et activités. En octobre 2016, le FPT a ainsi invité tous les partenaires intéressés à une manifestation annonçant le lancement de ce programme. Les prochaines années seront consacrées à l'élaboration du contenu concret. Les premiers appels d'offres sont prévus pour l'automne 2017.

Programme axé sur les adultes

Tout comme le programme pour les enfants et les adolescents, les projets ciblant les adultes ou les seniors se verront dotés de nouvelles structures. À moyen terme, le FPT conduira un programme axé sur les adultes et réunissant les trois domaines de mesures MNT que sont la « promotion de la santé et prévention destinées à la population », la « prévention dans le domaine des soins » et la « prévention dans l'économie et le monde du travail ». Pour ces groupes cibles, le Fonds a choisi un processus par étapes qui s'appuiera résolument sur les acteurs et projets préexistants. De plus, au cours de l'année 2017, les étapes concrètes et les adaptations requises seront discutées avec les différents responsables de projet.

Situation en termes d'effectifs

Ces dernières années, le service FPT s'est de plus en plus transformé en plaque tournante des activités de prévention du tabagisme en Suisse. Il assure des tâches de coordination et de financement essentielles et gère désormais son propre programme pour les enfants et les adolescents. Par ailleurs, il continuera d'adapter ses activités, d'une part, aux exigences des nouvelles stratégies nationales MNT et Addictions, dont il participe à la mise en œuvre, et d'autre part, aux besoins cantonaux. Avec un effectif de 4,6 postes, dont 10 % sont mis à la disposition de l'OFSP en compensation de différentes

prestations (cf. chap. 1.1), les limites du faisable ont été atteintes. Le service FPT entend donc procéder en 2017 à une analyse des effectifs et soumettre au SG-DFI des propositions en vue d'une optimisation adéquate.

2 Projets de tiers soutenus en 2016

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, onze nouvelles demandes au total ont été adressées au FPT. Ce dernier en a validé trois de manière définitive. Deux autres demandes ont été acceptées sous réserve de conditions qui ne sont pas encore remplies. Par ailleurs, deux demandes acceptées sous réserve de conditions en 2015 ont pu être définitivement avalisées. Deux demandes ont été refusées, et deux autres retournées après un examen préalable par le service. Dans le tableau ci-dessous, ces deux dernières ont été imputées aux requêtes refusées.

En 2016, le FPT a par ailleurs financé trois projets propres.

Demandes		État (au 31.12.2016)			
Demandes déposées en 2016	11	Acceptées	3	CHF	625 880
		Acceptées sous conditions	2	CHF	900 068
		Retournées pour être remaniées	2	CHF	808 000
		Refusées ⁸	4	CHF	782 000
		Acceptées définitivement une fois les conditions remplies	2	CHF	674 200
Demandes déposées en 2015	3 ⁷	Évaluation « J'arrête de fumer » (Facebook)	3	CHF	103 550
		Deux mandats de base (cf. chap. 1.2.1)		CHF	199 401
Projets propres					
Total	16		16	CHF	4 093 099

Le chapitre suivant présente les projets **définitivement acceptés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, classés par domaines d'activité.

En plus de la demande, les expériences acquises et les résultats atteints servent aussi de base de décision pour le financement de programmes et de projets qui ont déjà été financés par le FPT dans le passé et qui sont aujourd'hui poursuivis. Tous les rapports finaux et les rapports d'évaluation sont publiés sur le site internet du FPT.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Projet Facebook : J'arrête de fumer (Suisse romande) (contribution du FPT : 500'000 francs)

Promotion Santé Valais élargit le projet Facebook « J'arrête de fumer » à toute la Suisse romande. Les expériences faites avec le projet pilote lancé en 2015 en Valais (une page Facebook soutenant les personnes désireuses d'arrêter de fumer) ont de loin dépassé les attentes. Il a connu un succès fulgurant avec plus d'un millier de personnes inscrites. Promotion Santé Valais s'efforce donc de l'étendre à toute la Suisse romande. Pour ce faire, il collabore avec des partenaires actifs dans d'autres cantons et avec une agence de communication, le but visé étant de mettre en mouvement quelque 7 000 personnes pour arrêter de fumer.

Dans le nouveau projet, chaque canton dispose d'une page Facebook, intitulée « J'arrête de fumer », qui est gérée par une agence de communication. Durant une période de recrutement de deux mois antérieure au début du programme, les participants y font connaître publiquement leur désir de mettre un terme tous ensemble à leur consommation de tabac le 20 mars 2016. Il ne leur suffit pas de cocher le « like » typique de Facebook : ils doivent également décrire leur objectif dans un commentaire pour recevoir un numéro de candidat.

⁷ Les coûts de mandat de conseil dans le cadre du projet propre « Prévention du tabagisme chez les enfants et les adolescents » (cf. chap. 1.2.1) à hauteur de 100 000 francs seront imputés aux charges d'exploitation.

⁸ Les demandes dont le financement a été jugé critique dans le cadre de l'analyse de financement ne figurent pas ici. Un aperçu distinct de l'analyse de financement se trouve à la p. 6.

Des messages les préparant pour le jour J leur sont alors transmis quotidiennement. Durant toute la durée du projet, les participants reçoivent des réponses à leurs questions ou commentaires de 6 heures à 23 heures, 7 jours sur 7. Des expertes et des experts assurent un service de garde pour répondre aux questions (médicales) complexes. A noter que le projet pilote avait créé une dynamique particulière entre les participants, qui se sont soutenus moralement par des messages ou qui ont organisé spontanément des activités (sportives) dans leurs communes. Le projet est évalué de manière exhaustive sur mandat du FPT.

CommitMe (contribution du FPT : 16'200 francs)

Grâce à leur plateforme multithématique « CommitMe », les Sàrl Mindform et Büro Baron souhaitent motiver les utilisateurs à s'engager (to make commitments) - arrêter de fumer, par exemple - et à les tenir.

Les utilisateurs de la plateforme s'engagent en ligne, et donc publiquement, à tenir leurs propres résolutions. S'ils n'atteignent pas leur objectif, ils versent une somme fixée à l'avance à une organisation d'utilité publique. Leurs amis, qui agissent en supporters et renforcent ainsi leur motivation, font augmenter la probabilité de tenir le pari.

La plateforme regroupe tous les thèmes, le choix du domaine dans lequel s'inscrit la résolution n'étant pas restreint. CommitMe s'inspire de la plateforme internet américaine www.stickk.com.

Les responsables du projet partent du principe que, tout comme sur la plateforme américaine, environ un tiers des résolutions portera sur l'arrêt du tabagisme.

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) sponsorise cette plateforme. Contrairement à d'autres projets soutenus par le FPT, aucun objectif direct n'est fixé en matière d'arrêt du tabagisme. Les responsables du projet indiqueront dans un rapport rédigé après la fin du financement combien de résolutions ont été prises en tout sur la plateforme, combien concernaient l'arrêt du tabagisme et combien ont été tenues. Le potentiel de prévention du tabagisme de la plateforme sera ainsi visible.

Sensibilisation et information

Dépliant « Règles à suivre par les parents pour prévenir le tabagisme de leurs enfants » (contribution du FPT : 9'680 francs)

La « Fachstelle für interkulturelle Suchtprävention und Gesundheitsförderung (FISP) », service spécialisé dans la prévention interculturelle des dépendances, traduit, imprime et distribue le dépliant « Elterliche Regeln für das Nichtrauchen ihrer Kinder – Eltern stärken » (« Règles à suivre par les parents pour prévenir le tabagisme de leurs enfants – Encourager les parents ») dans six autres langues de population migrante.

De nombreux documents et offres de soutien dans la prévention du tabagisme ne sont pas disponibles dans certaines langues de populations migrantes ; il arrive également qu'ils contiennent trop de texte ou encore que le langage soit trop difficile ou trop complexe.

Ce dépliant existe déjà en allemand, albanais, bosniaque/croate/serbe, portugais, espagnol et turc ; le FISP le fait actuellement traduire en arabe, anglais, farsi (perse), russe, tamoul et thaï en veillant chaque fois à respecter les spécificités culturelles de la langue de provenance.

Grâce à ce document, le FISP souhaite encourager les parents dont la langue maternelle n'est pas l'allemand à parler du tabagisme avec leurs enfants en leur fournissant une aide et des arguments facilement compréhensibles.

Programmes cantonaux

Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme 2016-2020 (contribution du FPT : 315'200 francs, accepté sous conditions en 2015)

Dans le canton de Neuchâtel, le Service de la santé publique, en partenariat avec le CIPRET-Neuchâtel et la Ligue pulmonaire neuchâteloise, mène un programme cantonal pluriannuel.

Le canton de Neuchâtel va mener de 2016 à 2020 un programme de prévention du tabagisme visant les objectifs stratégiques suivants :

- prévenir l'entrée en consommation
- promouvoir l'arrêt
- protection contre la fumée passive.

Dans le canton de Neuchâtel, 30,9% de la population fume, une proportion supérieure à la moyenne suisse. La vision du canton de Neuchâtel est de baisser durablement la prévalence du tabagisme et son acceptation sociale. Cette vision est déclinée en un objectif général chiffré : D'ici 2019, la part des personnes qui fument dans le canton passe à moins de 23%.

Ce programme représente un défi particulier pour un canton dont une grande partie des ressources fiscales provient d'une multinationale du tabac qui a une influence économique et idéologique forte dans le canton.

Le programme neuchâtelois prévoit seize projets variés s'articulant autour des quatre domaines d'action : Coordination et collaboration, Protection de la santé et réglementation du marché, Prévention comportementale, Information et sensibilisation. Huit des projets touchent explicitement les jeunes et les enfants, y compris dans les populations vulnérables.

Une auto-évaluation annuelle des projets et du programme sera réalisée, et le programme sera inclus dans l'évaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

Evaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – élargissement à trois cantons supplémentaires et prolongation temporelle (*contribution supplémentaire du FPT : 359'000 francs⁹, accepté sous conditions en 2015*)

Le Centre de compétence en management public de l'Université de Berne et la société Interface procèdent à une évaluation supracantonale des programmes cantonaux financés par le FPT dans l'objectif d'améliorer leur qualité, leur efficacité et leur efficacité.

Le projet de recherche « Evaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme » étudie les programmes cantonaux avec une approche d'évaluation de programmes politiques. L'évaluation est conçue de manière à mettre en évidence les progrès réalisés par les cantons dans les différentes dimensions de la prévention du tabagisme et à présenter des données pouvant être utilisées pour les activités à venir dans ce domaine. Les questions se posent à la fois en termes de projets, de programmes et d'intercantonalité.

On évalue notamment dans quelle mesure les différents projets des programmes ont été mis en œuvre avec l'efficacité et l'efficacité voulues, ce qu'a apporté la coordination des activités cantonales au niveau d'un programme cantonal et quels projets parmi les programmes cantonaux se sont, par comparaison, avérés les plus efficaces.

Les résultats de l'évaluation sont valorisés sous la forme de rapports annuels d'auto-évaluation des programmes cantonaux. Par ailleurs, peu avant le bouclage, chaque programme cantonal fait l'objet d'un rapport d'évaluation externe qui se prononce sur ses principales prestations et ses principaux effets. Pour terminer, le Centre de compétence en management public de l'Université de Berne effectue une analyse comparative des résultats des programmes cantonaux.

⁹ Contribution totale du FPT pour l'évaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme : 2'455'204 francs

3 Finances

3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le FPT en 2016. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci de meilleure lisibilité, les projets qui s'étendent à plusieurs domaines d'activité, n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2016
Projet Facebook : J'arrête de fumer (Suisse romande)	Promotion Santé Valais	6.4.2016 - 31.1.2017	600 000	500 000
CommitMe	Mindform GmbH Büro Baron GmbH Zurich	7.11.2016 - 30.6.2018	16 200	12 960
Total			616 200	512 960

Sensibilisation et information

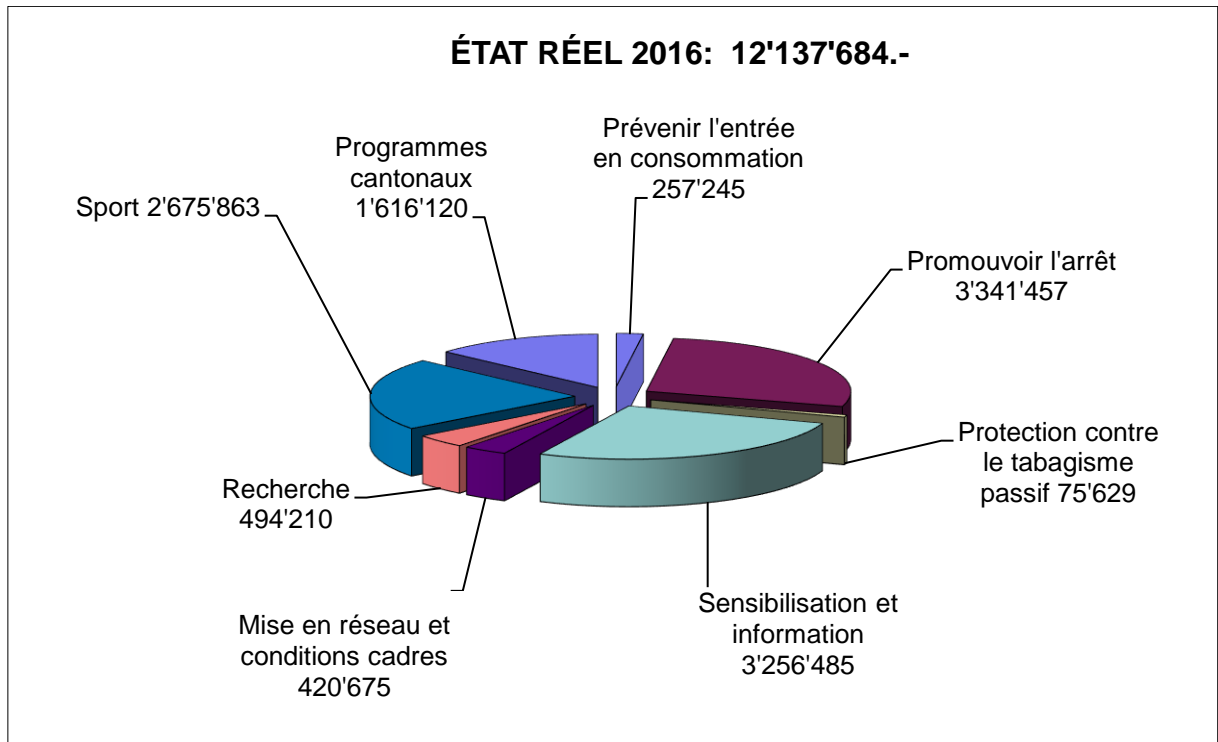
Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2016
Dépliant « Règles à suivre par les parents pour prévenir le tabagisme de leurs enfants »	L'Office interculturel de prévention de la dépendance et de la promotion de la santé (FISP), Zurich	22.9.2016 - 31.3.2017	9 680	7 744
Total			9 680	7 744

Programmes cantonaux

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2016
Programme neuchâtois de prévention du tabagisme 2016-2020	Service de la santé publique	16.2.2016 - 1.7.2020	315 200	94 560
Total			315 200	94 560

3.2 Investissements 2016

Le diagramme ci-dessous fait état de l'ensemble des aides versées en 2016. Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets acceptés (récapitulés au chapitre précédent), ceux effectués au titre d'engagements antérieurs répartis sur plusieurs exercices. Enfin, il englobe désormais les programmes cantonaux.



3.3 Bilan au 31 décembre 2016

Actifs	2015	2016	Passifs	2015	2016
Compte du fonds conf. à l'AFF	10 730 780,24	10 730 780,24	Compte courant OFSP	1 478 710,18	601 923,07
			Capital au 1.1.	11 840 350,96	9 252 070,06
			Résultat annuel	-2 588 280,90	876 787,11
			Capital au 31.12.	9 252 070,06	10 128 857,17
Total Actifs	10 730 780,24	10 730 780,24	Total Passifs	10 730 780,24	10 730 780,24

3.4 Compte de résultats 2016

Charges			Revenu		
	2015	2016		2015	2016
Projets	15 476 946,85	12 137 683,94	Impôts	13 563 380,10	13 870 569,62 ¹⁰
			Taux d'inté- rêt	1 032,35	0,00
Coûts d'explo- itation			Rembourse- ment	92 373,00	33 456,65
Collaborateurs	734 537,20	759 730,45			
Honoraires ex- perts	15 718,10	7 269,50			
Traductions	8 371,10	18 368,77			
Informatique		9 240,00			
Propres mani- festations		19 027,90			
Mandats de conseil		71 134,60			
Formation / conférences	2 397,85	1 420,50			
Frais	3 598,35	24,20			
Autres dé- penses de fonc- tionnement	3 496,90	3 339,30			
Pertes / gains	-2 588 280,90	876 787,11			
Total	13 656 785,45	13 904 026,27		13 656 785,45	13 904 026,27

3.5 Explications détaillées sur le compte de résultats

Projets

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ce titre en 2016. Le paiement s'effectue non pas en un seul, mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée d'un projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets acceptés.

Coûts d'exploitation du FPT

Les frais d'exploitation du Fonds, représentant 6,8 % des charges totales, sont bas. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridiques (division Droit)
- Soutien du responsable de service par le supérieur hiérarchique (vice-directeur de l'OFSP)

¹⁰ Après déduction d'une commission de perception de 2,5 % de l'AFD

- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds

D'autre part, moins de demandes sont parvenues depuis l'introduction des analyses de financement et stratégiques obligatoires, ce qui s'est traduit par un accroissement de la rentabilité.

Collaborateurs

Les frais du personnel se montent à 5,8 % des dépenses totales.

Commission d'experts / expertises

Le service FPT est soutenu par une commission d'experts. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) régleme les indemnisations, qui sont financées par les ressources du Fonds.

De plus, dans le cadre de la procédure d'évaluation des demandes, la commission a la possibilité, si elle le désire, de solliciter l'avis d'experts externes. La rédaction des prises de position est rétribuée sur la base d'un tarif horaire de 160 francs.

Ces charges ont fortement baissé en raison du recul des demandes de financement.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Pour les motifs évoqués dans la rubrique ci-dessus, les coûts ont ici aussi fortement baissé.

Informatique

Le logiciel utilisé jusqu'à présent pour l'exploitation du site du FPT a été remplacé conformément aux exigences de l'administration fédérale. Les informations du FPT, jusqu'alors intégrées au site de l'OFSP, ont été extraites de ce dernier, et un site propre au FPT a été créé. Ce changement de logiciel a également eu des répercussions sur la banque de données de projets du FPT, qui répertoriait tous les projets financés par le Fonds. Il n'a pas été possible de la transférer dans le nouveau système de gestion de contenu. Elle a dû être reconstituée sur une application tierce puis intégrée au nouveau système.

Manifestations propres

Conjointement avec les partenaires intéressés, le FTP élabore un programme de prévention pour les enfants et les adolescents qui regroupe sous un même toit les offres et activités qu'il finance. L'idée est de permettre par ailleurs l'émergence de nouvelles perspectives et coopérations. En octobre 2016, une manifestation de lancement a été organisée.

Mandats de conseil

Le FPT reçoit un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau modèle permettant de piloter et de financer la prévention du tabagisme auprès des enfants et des adolescents.

Il a également profité d'une aide externe pour l'utilisation de MS Access, le nouvel outil de base de données destiné à la gestion de projet.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2016

Le compte annuel du Fonds a été clôturé sur un solde de 9 252 070,06 francs. En raison du recul de la consommation, les recettes fiscales pour les années 2017 à 2019 devraient atteindre environ 38 millions de francs, selon les estimations de la Direction générale des douanes (DGD).

Au vu des engagements indiqués ci-dessous ainsi que des futurs programmes cantonaux (non inclus dans les chiffres ci-après), du programme pour enfants et adolescents et de la poursuite de l'offre existante, il ressort clairement que les ressources disponibles pour les trois années à venir devront être gérées au plus près.

Engagements 2017	Engagements 2018	Engagements 2019	Total des engagements au 31.12.2019
10 156 159	8 277 120	3 805 967	22 239 245

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique
info@tpf.admin.ch
www.prevention-tabagisme.ch